TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2025-018

OBJET : CENTRE DE LOISIRS – AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE JEUX VEGETALISE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mai ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L2123-1, L2123-4 et R2123-1 1 du Code de la commande publique;
Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° D2025-025 du 09 avril 2025 portant adoption du Budget Principal 2025 ;
Vu la consultation lancée de gré à gré ;
Vu la proposition commerciale émanant de la société PLAYGONES – SARL PULSE CONSEIL ;
Considérant que les espaces extérieurs du Centre de Loisirs ne disposent actuellement d'aucune végétation et n'offrent pas de régulation thermique satisfaisante, ce qui a un impact direct sur les conditions d'accueil et le confort des enfants ;
Considérant le souhait de créer un espace extérieur adapté aux enfants, par l'installation de jeux favorisant leur développement moteur, tout en permettant l'exploration et la découverte de la nature, grâce à différents éléments de végétalisation ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : **D'ATTRIBUER** la mission d'aménagement d'un espace de jeux végétalisé, au Centre de Loisirs de Torcy, à la société **PLAYGONES – SARL PULSE CONSEIL**, domiciliée 7 Impasse Gutenberg - ROCHETOIRIN (38110) pour un montant de 55 386,20€ H.T, décomposé comme suit :

Fournitures des jeux, pose et traçage	55 386.20 € HT
Remise 14.3 %	-7 920.23 € HT
TOTAL HT	47 465.97 € HT
TOTAL TTC	56 959.16 € TTC

ARTICLE 2 : **D'INSCRIRE** les dépenses correspondantes en section d'investissement du Budget Principal 2025 ;

ARTICLE 3 : **DE SIGNER** les documents afférents.

ARTICLE 4 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le .....
et publié, affiché ou
notifié le .....
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY
71210

M. Philippe PIGEAU